



PROJET D'ETABLISSEMENT **Crèche BAMBINADO**

Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant

Mise à jour, octobre 2022
Applicable au 1^{er} janvier 2023



5 Bd Hugon
46340 Salviac
accueil@cc-cazalssalviac.fr
05 65 41 62 40
cc-cazalssalviac.fr





Introduction.....	5
Projet d'accueil	6
1 – Historique	7
2 – Un accueil au plus près des besoins	7
3 – Un accueil de la diversité, pour la prévention de l'exclusion	8
4 – Une équipe professionnelle mobilisée pour la qualité d'accueil	9
Projet éducatif	11
1 – Nos valeurs	12
2 – Dispositions prises pour assurer l'accueil de l'enfant	13
3 – Dispositions prises pour assurer le soin	14
4 – Dispositions prises pour assurer le développement de l'enfant.....	16
5 – Dispositions prises pour assurer le bien-être de l'enfant	19
6 - Dispositions prises pour assurer l'éveil de l'enfant.....	20
7 – Dispositions prises pour assurer l'égalité entre filles et garçons	22
8 – Dispositions prises pour contribuer à un accueil de qualité.....	22

Projet social et de développement durable 24

- 1 - Intégration de la crèche dans l'environnement social25
- 2 – Partenaires extérieurs27
- 3 – Participation des familles28
- 4 – Soutien à la parentalité28
- 5 – Accueil des familles en situation de précarité29
- 6 – Démarche en matière de développement durable29
- Le développement environnemental30
- L'équité sociale32
- Le développement économique durable34





Introduction

Le projet d'établissement de la crèche BaminAdo de la Communauté de communes Cazals-Salviac est l'expression d'un travail mené en commun avec les parents, l'équipe des professionnels intervenant au quotidien auprès des enfants et les élus.

Il tient compte de l'environnement local et social dans lequel la crèche évolue, du système de valeurs que nous avons à cœur de transmettre à nos enfants, de nos ambitions en termes d'éducation et des moyens pédagogiques que nous souhaitons mettre en œuvre au quotidien.



Projet d'accueil



1 – Historique

L'association BaminAdo a été créée en 1989 à l'initiative de quelques parents, à la recherche d'un mode de garde. Ensemble, ils créent une association de type parental avec un agrément pour une crèche.

Après 30 ans d'existence elle a été dissoute le 31/12/2019. L'ensemble des services et du personnel a été transféré vers la Communauté de communes Cazals-Salviac.

2 – Un accueil au plus près des besoins

1-1 Différents types d'accueil

La crèche offre un accueil pour 20 enfants, âgés de 10 semaines à 4 ans, avec une marge de 15 % de l'effectif autorisé. Cet agrément est modulé de la façon suivante :

- 7h45 à 8h30 → 9 places.
- 8h30 à 17h → 20 places les lundis, mardis, jeudis et vendredis en dehors de la dernière semaine du mois d'août.
 - 15 places les mercredis en dehors de la dernière semaine du mois d'août
 - 12 places la dernière semaine du mois d'août
- 17h30 à 18h15 → 8 places

La directrice répond aux demandes d'inscription des familles au fil de l'eau, en fonction des places disponibles et dans la limite de la capacité d'accueil fixée par l'agrément délivré par le Département.

Dans le cas de demande d'inscription dépassant la capacité d'accueil, la priorité dans l'examen des demandes sera donnée aux enfants dont les parents résident sur le territoire de la Communauté de communes Cazals-Salviac.

Les inscriptions se font sous forme de contrats réguliers ou occasionnels. Le nombre d'heures attribuées pour un enfant tient compte des places disponibles.

La crèche propose également, si nécessaire, un accueil d'urgence : c'est un accueil de dernière minute lié à une urgence sociale ou familiale. L'enfant est accueilli dans les meilleures conditions possibles de sécurité physique et affective au sein de la structure. La marge de 15 % de l'effectif autorisé supplémentaire peut permettre d'envisager cet accueil, qui reste exceptionnel. Si les formalités d'inscription de l'enfant ne sont pas finalisées, elles pourront se faire durant son accueil.

1-2 Amplitude horaire

La crèche est ouverte en journée continue, du lundi au vendredi, de 7h45 à 18h15.

Elle est ouverte toute l'année à l'exception du pont de l'ascension, des 3 premières semaines du mois d'août ainsi qu'entre Noël et jour de l'An.

Des jours de fermeture peuvent également être décidés, ponctuellement, en fonction des besoins : par exemple pour la réflexion pédagogique ou la formation du personnel.

Les dates de fermeture sont fixées par la commission Enfance-Jeunesse et communiquées aux familles à la mise en place ou au renouvellement des contrats d'accueil.

3 – Un accueil de la diversité, pour la prévention de l'exclusion

Conformément au 1^{er} principe de la charte nationale d'accueil du jeune enfant, tous les enfants et leur famille sont accueillis dans la structure sans distinction de situation familiale, de santé, de religion, sous réserve des possibilités de la structure.

Notre première mission est de répondre aux besoins des familles en matière d'accueil de leurs jeunes enfants afin qu'ils puissent concilier au mieux vie familiale, épanouissement personnel et obligations professionnelles.

Un multi-accueil n'est toutefois pas un mode d'accueil réservé aux parents actifs. Cette souplesse d'accueil peut fournir une aide à la reprise d'activité des femmes et prévenir l'exclusion ou l'isolement des familles en situation précaire.

Nous avons pour objectif de faciliter l'accueil de l'enfant porteur d'un handicap ou d'une maladie chronique lorsqu'une famille nous en fait la demande. Cet accueil se fait selon nos compétences et les limites de notre champ d'intervention. L'objectif est de répondre au besoin de socialisation de l'enfant en tenant compte de sa pathologie et d'apporter un soutien, une écoute aux parents.

Un Projet d'Accueil Individualisé sera élaboré, en concertation avec la famille, le médecin traitant de l'enfant, le référent santé et accueil inclusif de la crèche, la directrice et les éventuels services spécialisés accompagnant l'enfant. Un soutien financier sera recherché auprès des partenaires extérieurs si des investissements spécifiques (matériel, personnel complémentaire) étaient nécessaires pour la qualité de l'accueil de l'enfant.

4 – Une équipe professionnelle mobilisée pour la qualité d'accueil

4 – 1 Une équipe plurielle

Conformément au 10^{ème} principe de la charte nationale du jeune enfant, la crèche dispose d'une équipe professionnelle constituée principalement de personnes diplômées dans le secteur de la petite enfance.

La composition de l'équipe :

- 1 directrice auxiliaire de puériculture
- 1 suppléante éducatrice de jeunes enfants
- 1 éducatrice de jeunes enfants
- 2 auxiliaires de puériculture
- 3 animatrices :CAP petite enfance
- 1 agent d'entretien
- 1 directeur du service Enfance-Jeunesse
- 1 directrice adjointe du service Enfance-Jeunesse

La directrice et son équipe sont à l'écoute des familles et des différents partenaires ainsi que le directeur du service Enfance-Jeunesse et son adjointe.

La Communauté dispose également d'un standard afin de répondre au mieux aux besoins des familles.

Différents intervenants extérieurs et associations du territoire ainsi que des agents de la Communauté de communes sont amenés à proposer, régulièrement, des activités ou ateliers de médiation musicale, culturelle, artistique ou encore environnementale.

L'effectif salarié présent est adapté au nombre d'enfants accueilli afin de respecter au minimum le ratio d'encadrement légal de 1 adulte pour 6 enfants présents. L'effectif salarié est renforcé par rapport à ce minimum pour assurer la qualité d'accueil et de soins. Aucun enfant ne peut être accueilli sans la présence de 2 salariés au sein de la crèche.

4-2 Une équipe qui réfléchit à sa pratique, dans une optique d'amélioration permanente

Conformément au 9^{ème} principe de la Charte Nationale d'Accueil du Jeune Enfant, et afin de coordonner la place de chacun et d'organiser le fonctionnement de la crèche, l'équipe se réunit une fois par mois. Ces réunions d'équipe ont pour objectif :

- De permettre à chacun de s'exprimer sur son travail et sa place dans l'équipe,
- De réguler d'éventuels problèmes organisationnels ou relationnels,
- D'assurer une réflexion commune sur le comportement de certains enfants, afin d'aller vers plus de cohérence dans le savoir-être auprès des enfants,
- D'organiser le travail pour rendre l'accueil des enfants et de leurs parents le plus qualitatif possible,
- D'établir et de suivre des projets.

En complément de cette démarche, des réunions d'analyse de pratiques, accompagnées par un consultant ont lieu annuellement. Elles réunissent l'ensemble de l'équipe et permettent d'approfondir la réflexion sur le savoir-être des professionnelles et de garantir le bien-être au travail du personnel, préalable indispensable à la qualité d'accueil des enfants. (Principes 9 et 10 de la CNAJE)

4-3 Une équipe formée aux spécificités de la petite enfance

Conformément aux principes 9 et 10 de la CNAJE, au-delà des formations initiales recherchées lors du recrutement de nouveaux salariés, la Communauté de communes a à cœur de permettre à son personnel de se former tout au long de sa carrière, afin d'être au fait des connaissances sur le développement du jeune enfant et d'améliorer la qualité de l'accueil des enfants par l'intégration des meilleures pratiques rencontrées.

Le développement des compétences est établi annuellement, à partir des souhaits des salariés et des besoins identifiés lors des entretiens d'évaluation et entretiens professionnels individuels.

La Communauté de communes a recours à des organismes de formation spécialisés dans le secteur de la petite enfance, notamment le CNFPT et l'Accep Occitanie, qui organisent régulièrement des formations en relation avec les besoins exprimés.

La crèche accueille des apprentis préparant le diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture ou d'éducateur de jeunes enfants, afin de contribuer à la formation de nouveaux personnels qualifiés et expérimentés.

Elle accueille également des stagiaires afin de faire découvrir le milieu de la petite enfance et de favoriser ainsi la formation de nouveaux personnels.



Projet éducatif



Le projet éducatif présente les valeurs éducatives portées par la Communauté de communes Cazals-Salviac, ainsi que l'organisation et les dispositions prises par la crèche pour l'accueil au quotidien des enfants confiés.

Il décline dans la vie quotidienne de la crèche les 10 principes de la Charte Nationale d'Accueil du Jeune Enfant, définis par le Secrétariat d'État chargé de l'enfance et de la famille.

1 – Nos valeurs

Conformément au 1^{er} et au 3^{ème} principe de la Charte (CNAJE) la crèche est un espace d'accueil et d'écoute réciproque entre les enfants, les parents et l'équipe pédagogique.

Les parents sont les premiers éducateurs de leur enfant. La crèche représente la continuité du lieu de vie familial et l'action pédagogique est basée sur l'échange entre les parents et les professionnels.

La crèche se veut un lieu d'éveil et d'épanouissement pour l'enfant.

Il est essentiel que l'enfant se sente rassuré, entendu, écouté et qu'il puisse évoluer dans un environnement sain et adapté à ses capacités psychomotrices, affectives et relationnelles.

L'action pédagogique se construit à travers les valeurs et objectifs que nous nous sommes fixés :

- Répondre aux besoins de sécurité physique et affective de l'enfant et instaurer un climat de confiance avec la famille.
- Respecter chaque enfant dans son développement et soutenir son autonomie
- Accompagner l'enfant dans la socialisation.

La vie en collectivité est un enrichissement pour la construction de l'enfant dans son individualité mais aussi dans son propre rapport au monde.

2 – Dispositions prises pour assurer l'accueil de l'enfant

Venir en crèche représente souvent, pour l'enfant, sa première « grande » séparation de ses parents. Dès sa naissance, il apprend à se séparer d'eux. Au fil des mois, il se rend compte qu'il est capable d'exister tout seul et qu'il est un être à part entière.

Pour garantir le bien-être de l'enfant, il est primordial que l'accueil à la crèche tienne compte de son état émotionnel. L'accueil à la crèche symbolise pour la famille un moment essentiel, qui est d'accepter la séparation. La famille doit s'ouvrir au monde extérieur et doit apprendre à déléguer et à faire confiance.

Les dispositions présentées ci-après déclinent les principes 1, 2, 3 et 4 de la CNAJE.

2 – 1 Intégration de l'enfant et familiarisation

Pour faciliter l'adaptation et l'intégration de l'enfant à la crèche, il est important de procéder progressivement.

Après un entretien individualisé avec la directrice de la structure, vient le temps de la découverte progressive du nouvel environnement de l'enfant. Ce temps d'accueil progressif est aménagé et adapté en fonction de l'enfant et de ses besoins, de la disponibilité des parents et de l'organisation du service.

Le plus souvent, une professionnelle est référente de l'accueil de l'enfant. Les autres membres de l'équipe prennent le relais progressivement. Ainsi, chacune des parties (enfant/parents/professionnels) prend le temps de faire connaissance, d'échanger des informations sur le rythme et les habitudes de vie de l'enfant. Ceci permet d'assurer une continuité entre les différents lieux de vie.

Les enfants sont accueillis selon deux groupes d'âge, dans 2 espaces de vie distincts. Un à destination des plus petits, l'autre pour les plus grands. Cette organisation permet d'offrir un espace répondant aux besoins de chaque âge. Cependant, certains temps de la journée sont partagés (début et fin de journée). Le passage d'un groupe à l'autre se fait en fonction de l'âge, du développement psychomoteur et affectif de l'enfant ainsi que des effectifs.

2 – 2 Accueil, séparation et retrouvailles

Au moment de l'arrivée et du départ des enfants, une professionnelle se rend disponible pour accueillir chacun, recueillir ou transmettre les informations importantes de la journée avec l'appui du cahier de liaison qui circule entre la maison et la crèche. C'est un temps d'échanges durant lequel la professionnelle accompagne ces transitions d'environnement et peut avoir un rôle de conseil et de soutien auprès des parents. Les temps de séparation et de retrouvailles peuvent être des moments délicats où les émotions peuvent déborder, il est donc important de prendre le temps de se dire au revoir et de se retrouver.

Cette attention particulière accordée à chacun est aussi matérialisée par un porte manteau, un casier et une poche à doudou nominative.

Les poches à doudou sont installées dans chaque salle de vie, à portée des enfants, pour qu'ils puissent y accéder quand ils en ressentent le besoin. En parallèle, certains temps sont propices à ce que l'enfant s'en détache. En effet, nous nous appuyons sur les écrits de Donald Winnicott, pédiatre et psychanalyste anglais, qui a parlé le premier « d'objet transitionnel » (ou doudou) faisant le lien entre ses figures d'attachement (parents) et le monde extérieur. Sa présence aide à rassurer, à apaiser l'enfant.

3 – Dispositions prises pour assurer le soin

(Principes 8 et 10 de la CNAJE)

3-1 Le sommeil

Le respect du rythme de sommeil de chacun est fondamental. Les besoins de sommeil sont différents d'un enfant à l'autre. L'équipe veille à accompagner chaque enfant pour son endormissement et son éveil en respectant ses rituels.

Le sommeil est un besoin fondamental, il permet la récupération physique et psychique de l'organisme. De plus, c'est durant ce temps qu'est sécrétée l'hormone de croissance.

Un sommeil de qualité favorisant le bien-être de l'enfant et ses capacités d'exploration, nous proposons aux enfants des temps de repos en fonction de leurs besoins. Chaque enfant peut se reposer à une même place et ne sera pas réveillé.

La crèche dispose de 3 salles de repos dont 2 aménagées avec des lits à barreaux et une avec couchages au sol pour les plus grands. Lorsque cela est nécessaire, une professionnelle assure une présence rassurante pour faciliter l'endormissement. Le sommeil de l'enfant étant en construction, les difficultés de sommeil sont très fréquentes à l'âge de la crèche, il ne faut pas hésiter à en discuter avec l'équipe pédagogique.

3-2 Les repas

L'alimentation vise à satisfaire les besoins nutritionnels indispensables à la croissance et doit fournir, tous les jours, à l'organisme divers éléments qui apportent de l'énergie. Cependant, l'aspect nutritionnel ne peut se détacher de la dimension relationnelle. Le repas doit être un moment de partage, de plaisir, de satisfaction et de découvertes gustatives, sensorielles...

Pour les plus petits, c'est un moment que l'on veut individualiser, privilégier avec l'adulte, dans les bras ou en tête à tête avec l'enfant. Le repas est pris dans la salle de vie dans un espace aménagé : chaise haute ou sur une petite chaise autour d'une table.

Pour les plus grands, c'est un temps collectif partagé, enfants et professionnelles mangent ensemble dans l'espace restauration. C'est l'occasion d'échanger sur le menu, de nommer les fruits, les légumes. Durant ce temps, nous encourageons également l'autonomie de l'enfant, notamment en lui faisant choisir ses couverts, en l'invitant à manger seul et à goûter le menu proposé sans y être contraint. Certains enfants aiment manger avec leurs doigts, cela fait partie de la découverte, du plaisir de toucher la nourriture.

Le repas est servi dans des petits plateaux en inox avec compartiments, ce qui permet un libre choix à l'enfant.

La crèche fournit des serviettes en tissu ainsi que des petits gants pour se laver le visage, en toute autonomie, après le repas.

Ainsi, nous avançons dans notre démarche d'élimination, au maximum, les plastiques pour faire place à une composition de matériel adapté à l'hygiène mais aussi l'environnement.

Les repas en morceaux sont livrés par la cuisine de l'EHPAD de Puy l'Evêque et les repas mixés ou moulinés sont achetés dans le commerce.

3-3 Les soins d'hygiène et de confort

Dans les rythmes qui régulent la vie des enfants en bas âge, les soins corporels sont des moments importants. L'attention, l'écoute et la disponibilité, la prévention des risques font partie de notre travail.

Le change est un moment privilégié entre l'adulte et l'enfant qui vise à assurer l'hygiène, le confort et la santé de la peau. Ce moment de soin intime doit être expliqué et non imposé à l'enfant. Il est propice aux échanges verbaux et non verbaux (langage, gestes, attitudes...). Solliciter la participation de l'enfant l'aidera à découvrir son corps et favorisera son autonomie.

L'acquisition de la propreté se fait en fonction du degré de maturation physique, psychique et affective de l'enfant. C'est un processus qui peut être long mais il est indispensable de ne pas le « brusquer ». C'est une étape essentielle dans l'autonomie de l'enfant.

Actuellement, les soins sont effectués avec du coton et du liniment.

Nous avons le projet de changer nos pratiques, en 2023, pour nous diriger vers l'utilisation de gants et serviettes de toilette ainsi que de savon doux adapté aux jeunes enfants.

3-4 Les soins médicaux

La crèche dispose d'une trousse à pharmacie contenant le nécessaire en cas de blessures, de coups (arnica, antiseptique, pansements...).

Une autorisation de délivrance de médicaments est demandée lors de l'inscription ainsi qu'une ordonnance médicale à l'année pour administrer du paracétamol en cas de douleurs ou fièvre.

Un traitement ponctuel peut être administré, seulement le midi, à condition qu'il soit accompagné d'une ordonnance médicale.

4 – Dispositions prises pour assurer le développement de l'enfant

4-1 Aménagement de l'espace

(Principes 2 et 8 de la CNAJE)

L'espace est essentiel pour la découverte de soi et du monde autant que pour l'expérimentation du mouvement. Il doit offrir suffisamment de place pour que :

- Chaque enfant puisse se mouvoir et se déplacer librement en toute sécurité, selon son âge, ses besoins et les activités qu'on lui propose de

façon individuelle ou collective. On choisira de laisser l'enfant expérimenter par lui-même les différentes composantes de l'espace en favorisant les conditions de son exploration sans négliger sa sécurité.

- Des activités suffisamment variées puissent être organisées.
- Des coins spécifiques à chaque « groupe d'âge », en particulier pour les nourrissons, puissent être aménagés.

Jouer est essentiel au développement global de l'enfant et nécessaire à son équilibre. C'est en jouant qu'il s'épanouit, qu'il apprend à se connaître et à connaître les autres. Nous veillons donc à aménager les espaces de vie en fonction des besoins et des capacités des enfants accueillis. Chaque salle possède différents espaces (psychomoteur, d'imitation, lecture ...) auxquels les enfants peuvent accéder de manière autonome.

4-2 Espace extérieur et contact avec la nature

(Principe 6 de la CNAJE)

Nous tentons de favoriser des sorties dans la cour, dans le jardin et parfois proposons des promenades. L'extérieur offre aux enfants de nombreux bénéfices : plus de liberté dans leurs expériences psychomotrices, un champ de découvertes sensorielles riches avec les éléments de la nature (herbe, terre, fleurs, animaux ...).

Les 2 salles de vies sont attenantes à une cour respective.

Celle des plus petits est dotée d'un revêtement amortissant, d'une cabane et de porteurs adaptés à leur âge.

Celle des plus grands possède en plus un espace enherbé et un carré potager.

4-3 Les langages

(Principes 2 et 4 de la CNAJE)

En respectant les rythmes, les besoins de l'enfant et en l'aidant dans sa découverte de l'autre, nous reconnaissons à chaque enfant, le besoin d'expérimentation de ses différents langages sensoriels et culturels. L'équipe éducative sera à l'écoute des demandes de l'enfant et respectera les différentes cultures accueillies en veillant à utiliser un vocabulaire respectueux et compréhensible pour chaque enfant, sans appropriation affective et sans discrimination. L'équipe permettra l'expression de chaque enfant. L'observation du groupe et des individualités servira à l'équipe pour mettre des mots sur des

actions et aider les enfants à mieux se connaître en utilisant des mots simples et encourageants.

La verbalisation permet de mettre des mots sur les actes et les émotions de l'enfant. C'est aussi expliquer ce que l'on fait ou ce qu'il va se passer. Cela permet de mieux appréhender les étapes du quotidien qui deviennent pour l'enfant des repères rassurants.

Les mots que l'on pose permettent à l'enfant de mieux comprendre ce qui lui arrive, de se sentir écouté, considéré. Ce qui contribue à renforcer son sentiment de sécurité.

La verbalisation est un des fondements de la communication, elle peut aider à désamorcer les conflits en encourageant les enfants à exprimer leurs émotions (colère, tristesse, frustration, peur...) plutôt que d'avoir des gestes agressifs.

Avec les parents, la verbalisation peut passer par la reformulation pour vérifier que l'on s'est bien compris. C'est aussi tenter de mettre des mots sur leurs attentes et leurs inquiétudes.

4-4 Le jeu et les activités

(Principe 2 de la CNAJE)

Le jeu est l'activité naturelle d'un enfant en bas âge. Par son biais, il fait la découverte du monde qui l'entoure. Chaque âge a ses caractéristiques dans l'évolution de l'enfant, mais jouer reste essentiel.

Le jeu libre est l'activité principale proposée à la crèche. Il laisse la possibilité aux enfants de découvrir, de développer par eux-mêmes leurs capacités motrices, sensorielles et cognitives (intelligence, raisonnement) et également d'avoir « le droit de ne rien faire », juste observer, rêver, intégrer les acquisitions qu'ils viennent de faire, se ressourcer.

Durant ce temps, la présence bienveillante et sécurisante de l'adulte est nécessaire. Les professionnelles veillent au cadre et au respect des règles et des limites essentielles à la sécurité physique et affective de l'enfant. Elles veillent également à respecter l'autonomie en évitant d'intervenir de manière intempestive tout en restant à l'écoute et disponible pour répondre aux sollicitations et manifestations des enfants.

Au cours de la matinée, en fonction du rythme des enfants et de l'ambiance au sein du groupe, nous proposons une ou plusieurs activités d'éveil (manipulation, dessin, peinture, lecture, diapositives, transvasement, éveil sensoriel ...). Les enfants sont libres de refuser, de participer ou seulement d'observer. Ces

propositions d'ateliers donnent l'occasion de nouvelles explorations, d'acquérir de nouvelles compétences.

La journée est rythmée par différents temps (selon les groupes et le rythme des enfants). Le temps du bonjour, des chansons, le temps du lavage des mains, du repas, le temps calme... L'enfant n'ayant pas encore intégré la notion de temps, tous ces rituels sont des repères qui vont l'aider à visualiser le déroulement de la journée et à le rassurer.

5 – Dispositions prises pour assurer le bien-être de l'enfant

Chaque enfant ayant son propre rythme de développement, il est essentiel pour l'équipe éducative de respecter les besoins et l'évolution de chacun. Nous accompagnons l'enfant dans ces acquisitions et dans la quête de son autonomie. En offrant une juste présence (ni trop distante, ni trop interventionniste) les professionnelles permettent à l'enfant d'évoluer à son rythme et de pouvoir faire seul en fonction de ses capacités et de ses envies.

Nous considérons l'enfant comme étant acteur de son développement. Progressivement, il prend de la distance avec les figures assurant sa sécurité, il prend plaisir à progresser, apprend à se connaître et à identifier ses besoins, ses émotions. Cette "relative" indépendance et l'acquisition de certaines compétences par lui-même contribuent à son estime et renforcent sa capacité à entrer ou à être en relation avec son environnement. Cette autonomie se décline tant au niveau affectif, moteur que langagier.

Dans chaque groupe, des personnes sont dites « référentes ». Travaillant prioritairement au sein d'un groupe, elles sont garantes des habitudes de chaque enfant, de son rythme, de ses façons de manifester un besoin, de ses capacités.

Les conflits, la frustration, la colère sont fréquents dans l'apprentissage du vivre en collectivité. Les jeunes enfants ne pouvant gérer leurs émotions, les professionnelles accueillent ces manifestations et tentent de mettre des mots sur le ressenti de l'enfant.

6 - Dispositions prises pour assurer l'éveil de l'enfant

6-1 Éveil artistique, culturel et environnemental

(Principe 5 de la CNAJE)

La culture est un point fort sur le territoire de la Communauté de communes. De ce fait, la crèche profite de différents partenariats qui participent à l'éveil artistique, culturel et environnemental des enfants.

Le livre : la bibliothèque de la Communauté de Communes

L'équipe a une sensibilité particulière aux livres et à la lecture aux tout-petits. C'est une médiation très riche qui permet de tisser des liens, de créer des moments de partages, de développer le langage ou l'imagination. Les histoires et comptines font parties du quotidien de la vie à la crèche. Aussi, afin de faire du lien avec l'extérieur et de porter cette ouverture sur l'univers du livre, une sortie à la bibliothèque située à proximité est régulièrement programmée. Les enfants ont ainsi accès à des lectures en groupe ou individualisée mais aussi à des explorations de modules d'animation.

Art et expression corporelle : Les Ateliers des Arques

L'intervenante chargée des publics et de l'action culturelle des Ateliers des Arques intervient pour des séances sur le thème de l'Art et de l'éveil corporel.

A ces occasions, les enfants sont invités à s'exprimer par le biais de la peinture ou de leur corps à partir d'œuvres sélectionnées. Ils peuvent imiter, s'imiter, danser, nommer les parties du corps, coordonner des mouvements, occuper l'espace.

Ateliers de découverte et d'expérimentations manuelles

Ces ateliers sont basés sur la méthode Montessori et animés par une illustratrice, artiste thérapeute. Ils encouragent la curiosité et le plaisir d'explorer. Les enfants peuvent laisser libre cours à leur imagination grâce à la peinture, le modelage ou la manipulation.

Ateliers musicaux : Ecole de musique de Marminiac

Durant ces ateliers, l'enfant va pouvoir manipuler les instruments de musique et découvrir leur son. La musique est une médiation forte qui va lui permettre, entre autres, de développer son langage et favoriser sa créativité.

Spectacles vivants : Le service Culture de la Communauté de Communes

Pour le jeune enfant, la rencontre avec le spectacle vivant est l'occasion de vivre et de partager avec les autres, adultes et enfants réunis, un moment sensible de découverte et de surprise qui nourrit son imaginaire et enrichit la vie sociale et familiale.

C'est pourquoi le service culture de la Communauté tente de trouver des spectacles adaptés à leur âge.

Education à l'environnement : le service environnement de la Communauté de Communes

Proposé par la médiatrice environnementale de la Communauté de Communes et les bénévoles de l'association du Jardin Bourian, ce projet a pour but de créer un contact direct avec la nature et de sensibiliser l'enfant à l'environnement.

Il se décompose en différentes activités :

- la création d'un potager à la crèche,
- l'éducation au goût,
- la confection de boules à oiseaux,
- la fabrication de mandalas de graines....
- le jardinage

6-2 Ouverture multiculturelle

(Principe 5 de la CNAJE)

Dans la pratique quotidienne, cette ouverture est apportée par des lectures, des chants, des comptines et des musiques de diverses origines.

L'accueil de plusieurs familles d'origines étrangères favorise une richesse culturelle et une ouverture au monde, qui peuvent s'exprimer lors des moments conviviaux avec les familles (partage culinaire, lecture en langue étrangère, musique...).

6-3 Les sorties

(Principes 5 et 6 de la CNAJE)

Partenariat avec l'association du Jardin Bourian

Les temps d'ateliers d'éducation à l'environnement organisés à la crèche sont complétés par la visite du site du Jardin Bourian, un jardin naturel géré par l'association des Jardiniers Bourians. Ces sorties offrent la possibilité aux enfants

de déambuler librement au milieu des herbes aromatiques et plants potagers. Ils peuvent observer, sentir, toucher, goûter et écouter les bruits de la nature.

Partenariat avec l'association du cinéma de Gindou

Plusieurs fois par an, les enfants du groupe des plus grands assistent à une projection dans une vraie salle de cinéma.

Les courts métrages sont sélectionnés en lien avec le thème travaillé à la crèche et accompagnés de comptines pour apporter un côté ludique et convivial.

Partenariat avec l'école maternelle de Cazals

Du mois de mai au mois de juin, les enfants, qui font leur rentrée scolaire en septembre à Cazals, sont accompagnés, en petit groupe, à l'école maternelle. Ces visites permettent de faire connaissance progressivement avec les lieux, le personnel et les habitudes de vies.

Cette démarche a pour objectif de faciliter leur adaptation à l'école.

7 – Dispositions prises pour assurer l'égalité entre filles et garçons

(Principe 7 de la CNAJE)

Les enfants sont libres de choisir leurs activités selon leur intérêt indépendamment de leur sexe.

Les jouets et les jeux symboliques sont mis à disposition de tous les enfants, en nombre suffisant, pour qu'ils puissent y jouer seul ou à plusieurs.

8 – Dispositions prises pour contribuer à un accueil de qualité

(Principe 9 de la CNAJE)

Pour un accompagnement de qualité et une prise en charge globale de l'enfant, il est essentiel de croiser nos observations. Chaque mois, la réunion d'équipe offre un temps de partage, d'échange et de réflexion sur notre pratique.

La pluridisciplinarité offre une complémentarité des regards, permet de se remettre en question et de prendre du recul. Ce travail en commun contribue à l'harmonisation de notre accompagnement et d'assurer une cohérence.

Au quotidien, les échanges entre les différentes professionnelles intervenant auprès des enfants (transmissions) assurent une continuité essentielle au bien-être de l'enfant.

L'équipe éducative bénéficie de formations individuelles ou collectives en lien avec le développement de l'enfant, la prévention des risques ou d'analyse de pratiques.



Projet social et de développement durable



1 - Intégration de la crèche dans l'environnement social

1-1 Contexte géographique

Située dans l'ouest du Lot, la communauté de communes Cazals Salviac est limitrophe avec la Dordogne et la Région Nouvelle Aquitaine. La CCCS compte au total 15 communes, et abrite en 2021, 5 469 habitants, soit un peu plus de 3% de la population départementale. Avec 21,3 hab./km², la densité moyenne est sensiblement supérieure à celle du Lot.

La communauté de communes Cazals-Salviac est membre du PÉTR Grand Quercy, issu de la fusion de plusieurs syndicats de Pays, dont celui du Pays Bourian. A ce titre, le territoire est éligible à un programme Leader. Le siège de la communauté de communes est situé à Salviac.

Une population concentrée autour des pôles principaux : Gourdon / Cazals-Salviac

- Une population qui vieillit, une part conséquente de retraités, plus de 40 % de la population (Lot : 38 %),
- Vers une mutation sensible du tissu social : augmentation sensible du nombre d'agriculteurs et des cadres,
- Environ ¼ des familles ont des enfants de moins de 25 ans et près d'1/3 des ménages sont composés d'une seule personne,
- Un taux de pauvreté plus élevé qu'à l'échelle du Lot

1-2 Contexte socio-économique

Le territoire de la communauté de communes Cazals-Salviac bénéficie de la proximité avec Gourdon, pôle de services supérieurs et petit pôle d'emplois. La RD 673 qui relie Fumel à Gourdon, et qui traverse Cazals comme Salviac, agit comme axe structurant de la communauté de communes. Au Sud du territoire la RD 660 assure la liaison entre Cahors et Périgueux. Salviac est située à 76 km de Brive et 46 km de Cahors, préfecture du Lot et grand pôle d'emplois.

Les liaisons avec les pôles urbains et les pôles d'emplois sont essentiels à la viabilité du territoire. Les services représentent un secteur d'activités pourvoyeur d'emplois.

A l'image des territoires ruraux, la part des emplois non-salariés est supérieure à la part constatée pour le département, soit 21,7% pour 38,5% sur Cazals-Salviac. Dans l'ensemble, le taux d'activité des femmes est plus faible qu'à l'échelle du Lot : 65,9 % contre 71,7 %. En effet, parmi les emplois salariés, seulement 34,1 % sont occupés par des femmes, contre 41 % à l'échelle du Lot.

1-3 Atouts et limites du territoire

- 2 bourgs, Cazals et Salviac, pour servir les besoins de proximité des habitants avec une politique locale volontaire pour le maintien d'un niveau de services et d'activités qui irriguent le territoire,
- Un territoire éloigné des pôles de services et d'emplois, avec peu, sinon pas d'alternatives à la voiture individuelle, un risque de vulnérabilité pour certains,
- Quelques entreprises et emplois, et des petits pôles d'emplois à proximité, avec une majorité de postes dans le domaine de l'administration, l'enseignement, la santé et le social,
- La culture et l'éducation à l'environnement, des marques de fabrique de Cazals-Salviac
- Des services de garde 0-3 ans en tension avec une baisse du nombre des assistantes maternelles,
- Un Relais Petite Enfance (RPE) qui soutient ce tissu,
- Des centres de loisirs qui s'adaptent aux rythmes scolaires mais qui connaissant parfois des fluctuations de fréquentation,
- Une prise en charge des enfants handicapés parfois complexe pour les professionnels,
- Un manque de proposition pour l'accompagnement à la scolarité et peu de propositions pour accompagner les parents dans leur fonction parentale,
- Des difficultés de mobilité et de transports pour accéder aux activités.

2 – Partenaires extérieurs

2-1 Partenaires financiers et institutionnels

La crèche est un service de la communauté de communes Cazals-Salviac.

La CAF apporte un accompagnement technique et financier. Elle intervient financièrement par le versement de la prestation de service unique (PSU), calculée en fonction du nombre d'heures de présence et du revenu des familles. Elle apporte aussi une aide financière par le dispositif « Bonus Territoire » versé annuellement. D'autres dispositifs (bonus mixité sociale ou handicap, Fonds Publics et Territoires) peuvent être mobilisés en fonction de certains critères pour apporter des compléments de financement de l'activité, financer de nouveaux projets ou des investissements nécessaires.

La MSA verse elle aussi une « prestation service » pour l'accueil des enfants ressortissants de son régime.

Le service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) du Département accorde l'agrément et joue un rôle de conseil et de suivi du fonctionnement par l'intermédiaire du médecin PMI rattaché à la structure.

La CCCS adhère à la Fédération des Crèches et Initiatives parentales du Lot – Acep 46 et à l'Acep nationale. Ces associations, respectivement départementale et nationale, ont pour objectif de soutenir les associations gestionnaires de crèche et d'assurer leur représentation auprès des institutions locales et nationales.

L'association adhère également à l'UDAF (union départementale des associations familiales) qui a pour objectif d'informer, conseiller et défendre les familles lotoises par un contact régulier avec les différentes administrations.

2-2 Partenaires locaux

Les échanges avec les différents services de la collectivité sont bien inscrits dans le fonctionnement de la crèche : service culturel, services environnement et pôle numérique qui proposent des activités adaptées aux petits. Les interventions des services techniques se font sur demande directe pour pallier les problèmes d'urgence.

Des partenariats sont liés localement avec de nombreuses associations : bibliothèque, Gindou Cinéma, Atelier des Arques, Ecole de musique et autres partenaires indépendants.

Dans la mesure du possible, les petits achats sont faits dans les commerces locaux.

3 – Participation des familles

(Principes 1 et 3 de la CNAJE)

Nous reconnaissons le parent comme un partenaire essentiel à l'accueil de l'enfant et nous mettons au centre de notre pratique, la place des familles.

Cette collaboration est capitale afin de garantir l'épanouissement de tous : enfants, parents et professionnels.

En plus, pour faciliter, la collaboration et les échanges quotidiens, il nous tient à cœur de proposer des temps de rencontres et d'échanges dans un cadre accueillant où chacun peut trouver sa place.

Nous attachons une importance toute particulière aux moments conviviaux propices aux échanges entre familles et professionnels. Nous leur proposons de participer à la vie de la structure en les invitant à différents événements, tout au long de l'année.

Ces moments permettent également aux parents de se rencontrer dans une ambiance de détente et festive.

4 – Soutien à la parentalité

(Principes 1 et 3 de la CNAJE)

Les parents sont les premiers éducateurs de leur enfant. Le rôle de l'équipe est de les encourager dans leur fonction parentale.

La crèche représente la continuité du lieu de vie familial. Son action pédagogique est basée sur l'échange entre les parents et les professionnels. Elle veille à instaurer un climat de confiance et de bienveillance réciproque afin d'accompagner l'entrée dans la parentalité.

En fonction des observations et des échanges, les professionnels peuvent être amenés à conseiller les parents.

De plus, la crèche travaille en étroite collaboration avec le Relais Petite Enfance. Ce service également géré par la Communauté de communes Cazals-Salviac, est situé dans le même bâtiment et animé par l'éducatrice de jeunes enfants qui occupe également le poste de directrice suppléante à la crèche.

Ainsi, les familles peuvent bénéficier des missions de celui-ci et des différentes actions proposées.

5 – Accueil des familles en situation de précarité

En application des articles L214-2 et L214-7 du Code de l'action sociale et de la famille et des principes 1 et 3 de la CNAJE, la crèche réserve des places pour les enfants des familles en situation de précarité pour faciliter leurs démarches d'insertion professionnelle. Pour cela, elle peut être amenée à utiliser la possibilité de dépassement de 15% de l'effectif autorisé.

La crèche est en relation avec le service de PMI et les assistantes de service social de secteur pour identifier les familles ayant besoin d'un accueil ponctuel ou régulier de leur enfant afin de poursuivre des démarches de formation ou de recherche d'emploi.

6 – Démarche en matière de développement durable

La définition du développement durable la plus emblématique figure dans le rapport « Brundtland », de la Commission Mondiale pour l'Environnement et le Développement de 1987 :

Le développement durable, c'est « s'efforcer de répondre aux besoins du présent, sans compromettre la capacité de satisfaire ceux des générations futures ».

La CCCS définit son action autour des 3 dimensions du développement durable :

- **Le développement environnemental**, pour atténuer le changement climatique et protéger la vie et la nature,
- **L'équité sociale**, pour s'épanouir et développer la solidarité et le vivre ensemble,
- **Le développement économique durable**, pour produire et consommer autrement.

Le développement environnemental

> Éveiller à la nature et à l'environnement

La crèche a accès à un espace extérieur dédié avec un îlot de verdure.

En collaboration avec le Service Environnement, un mini potager a été installé dans la crèche, faisant participer les enfants aux activités de jardinage. En fonction des saisons, les jeunes enfants peuvent ainsi découvrir le cycle des plantes, du semis jusqu'à la récolte des fruits et légumes sans oublier les séances d'arrosage du jardin.

Cette pratique potagère a été complétée par l'installation d'un composteur. Le compost sera utilisé l'année suivante pour amender la terre des carrés de culture.

Cet éveil à la nature est complété par les sorties extérieures qui sont régulièrement proposées aux enfants, notamment au Jardin Bourrian, lieu de promotion de la nature.

Objectifs prévisionnels :

- *Des récupérateurs d'eau de pluie pourraient être installés au niveau des descentes d'eau pluviale. Cette eau servira à l'arrosage des plantations des enfants lors des activités de jardinage.*

> Améliorer le tri sélectif et la réduction des déchets

Le tri et la réduction des déchets sont l'affaire de tous, petits et grands !

→ Le tri :

Le tri sélectif est en place sur la crèche. Le tri des déchets permet le recyclage du papier, carton, verre, plastique dans les filières spécialisées.

Objectifs prévisionnels :

- Intervention du Service Environnement pour apporter soutien à l'équipe dans l'amélioration des pratiques, achat de conteneurs de tri
- Mise en place ateliers ludiques pour initier les enfants à cette pratique, repérer les différents bacs, amener les déchets verts au composteur.

→ Le recyclage :

Le recyclage des matériaux pour les activités éducatives est privilégié à la crèche ainsi qu'au sein du Relais petite enfance. Ces matériaux et objets en carton, plastique, aluminium, inox, tissu permettent de multiples découvertes sensorielles, de créer de nouveaux jeux, de décorer les espaces de vie...

Objectifs prévisionnels :

Exemple de recyclage à mettre en œuvre

Le recyclage, c'est aussi donner une seconde vie au linge usagé de la crèche : des serviettes de toilette pourraient devenir des essuie-mains individuels pour remplacer le papier à usage unique, ou encore des gants de toilette à la taille des mains des enfants, des draps usés pourraient être transformés en vêtements de poupées... Et les tissus en fin de vie sont recyclés via des filières spécialisées dans leur valorisation.

→ La réduction des déchets :

La réduction des déchets passe par la maîtrise du gaspillage alimentaire en ajustant au mieux les commandes de repas auprès du fournisseur et en valorisant les restes par le compostage lorsque cela est possible.

Le déchet majeur de l'établissement petite enfance reste la couche, à l'heure actuelle aucune filière ne permet de valoriser ce déchet. Nous restons cependant attentifs aux innovations des industriels dans ce domaine !

> Renforcer le nettoyage alternatif

Réaliser un état des lieux.

Les produits d'entretien issus de la chimie pourraient être remplacés par des procédés de nettoyage plus naturels. Recours aux produits naturels tels que le vinaigre, le savon noir ou le bicarbonate comme alternative.

Nettoyage vapeur avec appareils vapeur électroportatifs

> Lutter contre les perturbateurs endocriniens

Les perturbateurs endocriniens agissent en altérant les fonctions hormonales de notre organisme. La grossesse, la petite enfance et la puberté sont des périodes de vulnérabilité plus importantes. On retrouve les perturbateurs endocriniens dans les plastiques (phtalates, bisphénol A), dans les pesticides, les cosmétiques (parabène), dans les solvants...

Le service petite enfance pourrait s'engager dans l'amélioration de cet environnement en modifiant sa politique d'achat et d'équipement.

Interrogations :

- Nature du mobilier de la crèche ? bois issu de forêts durables ? peintures et vernis sans solvants ?
- Vaisselle en matières plastiques (polycarbonate, mélamine) remplacée par des matériaux sans perturbateurs endocriniens. Nature des biberons proposés aux bébés (verre ?)
- Acquisition de davantage de jeux et jouets fabriqués avec des matériaux écoresponsables, bois, tissus, bioplastiques.
- Passage aux couches plus respectueuses de la santé des enfants ? Marché public d'achat de couches encore plus performantes, d'une part en matière de santé des bébés, par rapport à la qualité des matériaux entrant dans la composition des couches, et sur la fabrication écoresponsable des couches d'autre part, en tenant compte de leur impact environnemental. Utilisation de couches lavables ?

L'équité sociale

C'est développer la solidarité entre les générations et contribuer à la cohésion sociale. Permettre à chacun de trouver sa place dans son lieu de vie.

> Accueillir les enfants en situation de handicap et améliorer l'accessibilité

L'inclusion de tous est un facteur essentiel de l'équité sociale pour mieux vivre ensemble.

Le bâtiment de la crèche est accessible handicapé

Identification et formation d'un agent référent handicap pour faciliter l'accueil des enfants

Pour renforcer cet accompagnement et dynamiser encore davantage cette politique inclusive, d'autres actions sont envisagées :

Objectifs prévisionnels :

→ Il pourrait être élaboré, en partenariat avec l'Education Nationale, un dispositif spécifique destiné à accompagner vers l'école des enfants à besoins particuliers.

→ Volonté d'améliorer et de développer le réseau des acteurs autour de la prise en charge du handicap (CMP, etc...)

› **Éveiller au langage et développer l'interculturalité**

Le développement du langage est primordial pour que l'enfant soit pleinement épanoui.

La communication gestuelle associée à la parole est une possibilité pour le jeune enfant d'établir un dialogue avec son entourage. Sa mise en œuvre dans les crèches dans le cadre du projet d'éveil au langage permet aux professionnels d'entrer en communication active avec les enfants sur la base de concepts et de mots simples (bonjour, merci, papa, maman, boire, manger, encore, interdit, doudou, sucette, dormir, changer la couche...) avant même l'acquisition du langage oral.

L'équipe éducative développe des activités ludiques autour des langues et cultures du monde en ayant recours aux compétences des agents, des parents et de tiers comme des associations ou instituts.

› **Dynamiser les activités intergénérationnelles**

Le lien entre les générations est un facteur du mieux vivre ensemble. La petite enfance a amorcé des actions en direction de nos aînés.

Le Réseau intercommunal des médiathèques et l'association de la bibliothèque de Cazals, le Service Environnement et l'association des Jardiniers Bourians mettent en place des activités dédiées favorisant le lien enfant/bénévoles retraités.

› **Réinterroger l'offre d'accueil petite enfance et parentalité**

Afin d'adapter l'offre d'accueil petite enfance aux besoins de toutes les familles, la CCCS se réinterroge tant qualitativement que quantitativement sur l'offre proposée au regard du diagnostic social de territoire.

› **Être au plus près des usagers**

En complément des missions relevant du Relais Petite Enfance : information aux familles, rencontres autour de la parentalité, la CCCS mène une réflexion sur la préinscription en crèche afin de faciliter l'accès des usagers au service public.

› Proposer un soutien à la parentalité

L'accompagnement des parents dans leur rôle éducatif s'adresse à tous, de la petite enfance à l'adolescence : tout parent se pose des questions d'ordre éducatif, affectif, scolaire, social, sanitaire ou culturel.

Objectifs prévisionnels :

Développer des actions d'écoute, de dialogue, de conseil, d'orientation, d'accompagnement, d'information dans les domaines de parentalité et de la prévention précoce lors de permanences au RPE, ou dans les mairies de la CCCS.

› Améliorer les conditions de travail

Offrir de bonnes conditions de travail aux agents et un cadre sain et accueillant aux enfants permet de rendre un service public de meilleure qualité pour le bien-être de tous.

Afin de créer cet environnement favorable, et outre les nombreuses opérations de maintien en condition et d'amélioration des matériels et des bâtiments, des efforts ont été engagés notamment dans :

- L'agrandissement et l'adaptation des locaux de la crèche,
- L'acquisition de mobiliers ergonomiques spécifiques petite enfance : tabourets à roulettes à hauteur des jeunes enfants, tables d'enfants ergonomiques, mobiliers faciles à manipuler, avec roulettes, plus légers...

Objectifs prévisionnels :

Le contrôle de la qualité de l'air pourrait être programmé en réalisant des diagnostics des installations, des mesures de la qualité de l'air et en mettant en œuvre les actions correctives.

Le développement économique durable

Les modes de production et de consommation durables s'engagent dans un plan de réduction de ses consommations en énergie, en papier..

› Dématérialiser nos procédures

Nos services basés sur des procédures administratives sont de gros consommateurs de papier. Des efforts ont été engagés auprès des professionnels pour réduire les impressions, privilégier le recto-verso, utiliser les anciens documents pour le brouillon...

Le dossier papier tend à se réduire au strict minimum, la numérisation des relations avec les familles constitue un atout pour faciliter et fluidifier les démarches.

La petite enfance s'est pleinement investie dans cette modernisation de la relation usager en recourant quasi exclusivement aux échanges de courriers par mail avec les familles et les assistantes maternelles privées, ainsi qu'au travers de diverses démarches en ligne destinées à faciliter le lien entre les professionnels et les familles.

En se connectant sur le site de la CCCS, les usagers peuvent avoir accès à plusieurs informations et services en ligne comme le paiement des factures.

Objectifs prévisionnels :

→ Réfléchir à la prise de rendez-vous de préinscription avec les Relais Petite Enfance pour les parents en recherche d'un mode de garde, rendez-vous qui pourra être assuré en présentiel, par téléphone ou en visioconférence.

→ Il est proposé de réserver de l'accueil occasionnel en ligne sur les créneaux d'accueil occasionnel disponibles mis en ligne par l'établissement.

> Réduire nos consommations énergétiques

Les bâtiments abritant les crèches sont des consommateurs significatifs d'énergies et de fluides nécessaires à leur fonctionnement : eau, électricité, chauffage.

Objectifs prévisionnels :

La CCCS met en place un suivi des consommations d'énergie par établissement et une planification des travaux et aménagements à réaliser pour réduire ces consommations.

→ Les éclairages à néons pourraient être remplacés par des éclairages LED avec des variateurs dans les pièces de vie ou à détection dans les zones de passage.

→ Hors période épidémique, la serviette de toilette utilisée pour le change des enfants pourrait être conservée pour la journée sauf si elle est souillée. Cette procédure réduirait le nombre de lessives et donc la consommation d'eau et de produit lessiviel.

> Favoriser les achats de proximité ou labellisés, bio

Consommer responsable et durable, c'est favoriser les circuits courts et les entreprises qui prennent des engagements en matière de développement durable.

La CCCS s'engage dans cette démarche responsable au travers :

→ Du marché de restauration établi avec un acteur local : l'EHPAD de Puy l'Evêque : Interroger l'EPHAD sur sa politique d'approvisionnement en produits durables, en aliments BIO et en circuits courts.

→ Des critères d'achats de matériel et consommables petite enfance : mobilier avec des bois issus de forêts durables, couches labélisées, jeux et jouets en matériaux durables...

> **Développer l'économie circulaire et solidaire**

Partager et donner une deuxième vie aux matériels et fournitures petite enfance, c'est économiser les ressources de la planète, limiter la surconsommation tout en créant du lien social.

Objectifs prévisionnels :

Pour donner une deuxième vie aux objets et notamment au matériel de puériculture, la crèche et le RPE pourraient organiser des bourses d'échanges, ressourceries, ou encore des collectes au profit d'associations accompagnant les plus démunis.

> **Encourager les nouvelles mobilités**

Objectifs prévisionnels :

Afin d'encourager les parents des jeunes enfants qui fréquentent la crèche à utiliser des moyens de déplacements alternatifs à la voiture, la CCCS pourraient développer des parkings à vélo (arceaux ou abris) devant les établissements des différents services.

ATTESTATION

Je soussigné(é)

atteste avoir pris connaissance du Projet d'Établissement de la crèche
BambinAdo de la communauté de communes Cazals-Salviac.

Date :

Signature :



Plus d'infos :

<https://www.cc-cazalssalviac.fr/famille/sante/solidarite/enfance-et-jeunesse/default-title>

Pour toute question, contactez :

Frédéric Gineste, Directeur du service Enfance et Jeunesse,

05 65 41 62 40

frederic.gineste@cc-cazalssalviac.fr



5 Bd Hugon
46340 Salviac
accueil@cc-cazalssalviac.fr
05 65 41 62 40
cc-cazalssalviac.fr

